



# SOCIETE MINIERE DE BISUNZU

## COMMUNIQUÉ N°/Réf: SMB/GM-NK/2407/2019

Par ce communiqué, la Société Minière de Bisunzu, SMB en sigle, tient à faire part de son constat malheureux de l'envahissement depuis 2 jours du Chantier Minier de Rukaza par des exploitants Artisanaux où ils seraient à la recherche des pierres de couleur (La Tourmaline).

La SMB Sarl tient à préciser que la production de la tourmaline n'est pas maîtrisée par les autorités Etatiques et est le fait des acteurs qui ne respectent pas la traçabilité officielle. Ce qui occasionne l'évasion fiscale énorme et un manque à gagner pour la SMB Sarl et les Communautés locales.

Conformément aux dispositions des articles 77 du code minier, et 161 et suivants du règlement minier, la SMB a déjà sollicité auprès des autorités compétentes l'extension de son permis d'exploitation sur les pierres de couleur.

Rappelons aussi que par sa levée de suspension du chantier de Rukaza, le Ministre provincial en charge des mines a remis les aspects pratiques liés aux préoccupations de traçabilité de la tourmaline à la Commission de Suivi du Protocole d'Accord actualisé qui jusque-là n'a pas produit un rapport sur les conditions et modalités d'une exploitation responsable de la tourmaline. La SMB par sa lettre n°202/SMB/GM-NK/11/2018 du 14 novembre 2018 rappelle toutes ces préoccupations.

Nous appelons au calme et à des discussions avec les autorités et les leaders communautaires afin de trouver un moyen pacifique d'évacuer les exploitants de Rukaza le plus vite possible.

En même temps, la SMB Sarl encourage le Ministère Provincial des Mines et les autres acteurs clés du secteur des pierres de couleur à continuer les échanges en vue de trouver la manière idoine de tracer la production.

Fait à Goma, le 24 juillet 2019

Direction

